

## COURTES REPONSES A DIVERSES CONSULTATIONS

### Indulgence du premier vendredi du mois



*UELLES indulgences peut-on gagner le premier vendredi du mois ?*

Jusqu'à ces dernières années, on ne pouvait gagner que l'indulgence accordée aux membres de l'Archiconfrérie du Sacré-Cœur de Jésus et communiquée aussi à ceux de la Garde d'honneur du Sacré-Cœur. Cette indulgence pouvait être gagnée par ces divers associés ou le premier vendredi ou le premier dimanche (non toujours le dimanche qui suit le premier vendredi), moyennant la confession, la communion et la prière aux intentions du pape (sans visite spéciale).

Mais en 1897, un évêque demanda au Souverain-Pontife de vouloir bien étendre à tous les fidèles la susdite indulgence. En faisant l'énumération des conditions, il ajouta une petite méditation sur la bonté infinie du Sacré-Cœur de Jésus. Le pape accorda la demande telle que formulée. Dès lors, cette courte méditation devint nécessaire pour gagner cette indulgence, et on ne pouvait se contenter de remplir les autres conditions. Il pourrait se faire que plus d'un fidèle n'eût pas remarqué cette condition. D'ailleurs bien peu de ceux qui n'appartiennent pas aux archiconfréries indiquées plus haut chercheraient à gagner cette indulgence, et pour eux elle n'est pas nécessaire.

Les associés du scapulaire de la Passion et tous ceux qui font une demi-heure de méditation par jour peuvent aussi gagner une indulgence plénière le premier vendredi du mois. Mais pour eux comme pour les membres des archiconfréries, il n'est pas nécessaire de faire la méditation, dont nous avons parlé.